

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU MERCREDI 05 OCTOBRE 2022**

\*\*\*\*\*

|                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DELIBERATION N° 2022/10/34 – VERSEMENT D’UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A L’ASSOCIATION DIOCESAINE</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|

\*\*\*\*\*

L’An Deux Mille vingt-deux, le cinq octobre à 20 heures 06, les Membres du Conseil Municipal d’Ecquevilly, régulièrement convoqués le 28 septembre 2022 conformément aux articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-six, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc HERZ, Maire.

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS :**

Monsieur Marc HERZ, Monsieur Christian ARNOULT, Madame Nathalie MADELAINE, Monsieur Joël EVANO, Madame Monique BATTISTINI, Monsieur Bernard CLOTTE, Madame Sandrine BEAUMESNIL, Monsieur Christian CORNET, Madame Daphnée CADELICE

Madame Denise GALTIE, Monsieur Alain BARRE, Madame Virginie ROTH, Monsieur José CASTELL, Monsieur Christophe DUBOIS, Monsieur Édouard MENDY, Monsieur Renaud MAGNARDI, Monsieur Christophe VERGER, Madame Isabelle BONNETON, Monsieur Mehdi BEL MOUDANE, Madame Jihane SAIDI, Madame Nourhan SAIDI, Madame Hélène VACHOT, Monsieur Mathias VERDIER, Monsieur Rodolphe PIETTE.

**ABSENTS :**

Madame Karen VALLÉE

**POUVOIRS :**

Madame Audrey TILLARD donne pouvoir à madame BATTISTINI  
Madame Coralie DEMISSY donne pouvoir à Nathalie MADELEINE

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : | 27 |
| PRESENTS :                          | 24 |
| PROCURATIONS :                      | 02 |
| VOTANTS :                           | 26 |

Monsieur Édouard MENDY a été désigné Secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022/10/34 – VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DIOCESAINE**

Suite à une fuite de gaz (fuite entre le compteur et la chaudière) intervenue au presbytère d'Ecquevilly en 2021, une surconsommation de gaz a été chiffrée à 2 441€.

En tant que propriétaire et garant du bon entretien des réseaux de distribution après compteur, celle-ci est à notre charge.

La facture ayant été réglée par notre locataire l'association DIOCESAINE, nous allons procéder à son remboursement.

\*\*\*\*\*

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales

**Vu** la fuite de gaz (fuite entre le compteur et la chaudière) intervenue au presbytère d'Ecquevilly en 2021, une surconsommation de gaz a été chiffrée à 2 441€.

**Vu** qu'un propriétaire et garant du bon entretien des réseaux de distribution après compteur, celle-ci est à notre charge.

**Considérant** qu'il convient d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 441€ à l'association DIOCESAINE, secteur postale, route 113, 4 rue Gaston Jouillerat 78410 Aubergenville, à qui nous louons le presbytère d'Ecquevilly sis .2 rue du presbytère à Ecquevilly.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Arnoult,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Décide**

**Article 1** d'attribuer à l'association DIOCESAINE secteur postale, route 113, 4 rue Gaston Jouillerat 78410 Aubergenville, le montant de 2 441€ sous la forme d'une subvention exceptionnelle.



Le Maire,

Marc HERZ